



2007 – 2016 : La part de la production agricole locale se maintient sur le marché du frais, mais les importations continuent leur progression

Depuis de nombreuses années, les politiques publiques se sont orientées vers le développement organisé, maîtrisé, et durable de la production agricole. Ceci doit permettre la création d'emplois dans un contexte de chômage particulièrement élevé, l'essor de la valeur ajoutée locale et plus globalement de l'économie réunionnaise en consolidant la satisfaction du marché local et le potentiel à l'export.

Cet objectif général est partagé par l'ensemble des acteurs du territoire à travers le Plan Réunionnais de Développement Durable de l'agriculture et de l'Agroalimentaire 2014-2020 (PRAAD) et les stratégies de filières de diversification présentées au comi-

té sectoriel de l'ODEADOM en mars 2017.

Dans un contexte économique insulaire, les filières de production agricole et agroalimentaire de La Réunion sont particulièrement sensibles à la concurrence des produits importés.

Un observatoire des importations, animé par la DAAF depuis 2011, permet de mesurer les volumes de produits importés et leur impact sur les filières agricoles et agroalimentaires de La Réunion.

L'objet de cette analyse est d'observer le taux de couverture du marché

par la production agricole locale et son évolution depuis 10 ans. On distingue le marché des produits frais (produits localement ou importés), et le marché global (ensemble des produits frais, transformés, congelés, importés ou produits localement).

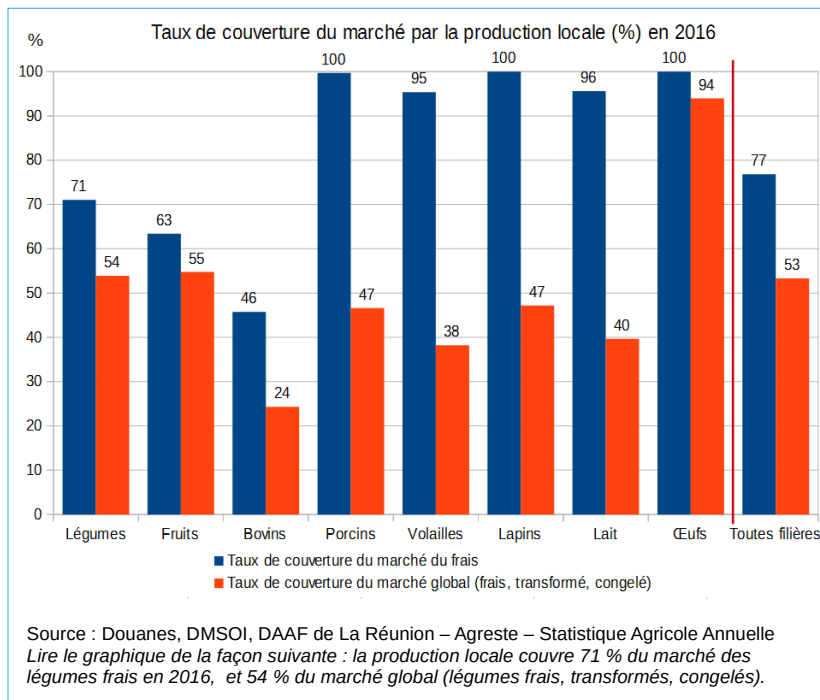
En 2016, cinq filières de productions animales parviennent à couvrir la quasi-totalité des besoins en produits frais

La filière porcine réunionnaise couvre 100 % des besoins en frais. En prenant en compte l'ensemble des produits importés, transformés ou non, la production locale représente 47 % du marché global.

La filière avicole couvre 95 % des besoins en viande de volaille fraîche. La concurrence avec les produits importés, essentiellement congelés, amène le taux de couverture de la production de volaille locale à 38 % du marché global.

La production d'œufs de consommation a également atteint un niveau permettant de couvrir 100 % des besoins en œufs coquille. Dans ce secteur, les importations se limitent à des ovo-produits entrant dans les préparations alimentaires industrielles.

La production locale de viande de lapin couvre aussi la totalité des besoins sur le marché du frais. En incluant les importations de lapins congelés, le taux de couverture tombe à 47 %.



Pour la filière laitière, les importations en lait frais sont très faibles, ce qui implique un taux de couverture de 96 % des besoins en lait frais. Par contre, en incluant le lait concentré et la poudre de lait, la filière couvre

40 % des besoins de la population.

Sur le marché de la viande bovine, la production locale couvre 46 % des besoins en frais et à peine 24 % du marché global.

Concernant les légumes et les fruits, les taux de couverture en produits frais sont respectivement de 71 % et 63 %. En prenant en compte les produits congelés, les conserves, et les préparations importées, le taux de couverture représente 54 % pour les légumes et à 55 % pour les fruits.



Manutention de conteneurs au Grand Port Maritime de La Réunion

En regroupant les produits des différentes filières, il est possible de construire un indice global : le taux de couverture du marché par la production locale.

Globalement, productions animales et végétales confondues, les filières agricoles réunionnaises couvrent 77 % du marché en produits frais et 53 % du marché global (frais, transformé, congelé) en 2016.

2007-2016 : Evolution du taux de couverture sur 10 ans

Sur le marché du frais

La couverture du marché en produits frais par les produits alimentaires locaux résiste depuis dix ans et représente 77 %

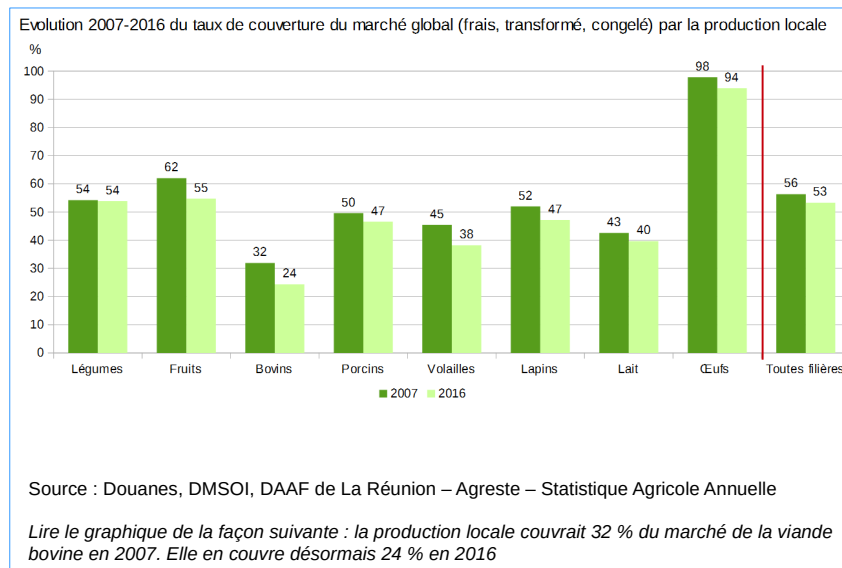
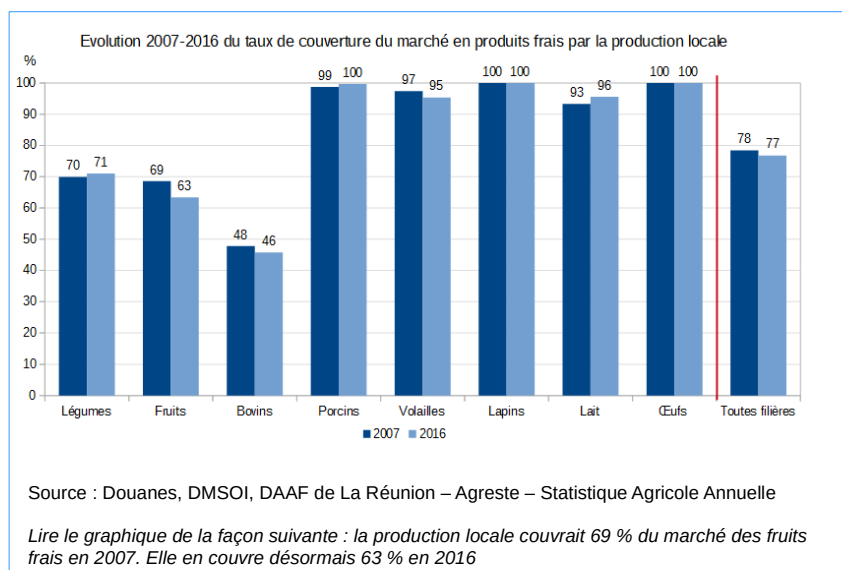
Depuis 2007, les taux de couverture en frais sont stables pour les légumes, la viande de porc et de lapin, le lait et les œufs.

Ils sont en légère baisse pour la viande de volaille et la viande bovine. Ils diminuent respectivement de 2 et 3 points sur dix ans. Seul le taux de couverture en fruits frais accuse un recul sensible en baissant de 6 points. Les importations en fruits frais ont augmenté de près de 12 % en dix ans. En volume, les principaux fruits frais importés sont les agrumes, les pommes et les poires.

Sur le marché global (frais, transformé, congelé)

Les taux de couverture du marché global par la production locale reculent sur dix ans dans toutes les filières agricoles, à l'exception des légumes

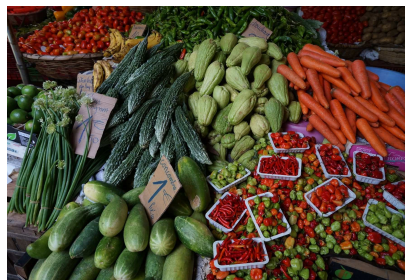
Depuis 2007, alors que les taux de couverture en frais se maintiennent proches de 100 % pour les filières volaille, porcine, cunicole, œufs, et lait, ils sont en sensible baisse dès lors qu'on prend en compte le marché global.



C'est le cas notamment pour la volaille dont le taux de couverture chute de 45 % à 38 % en dix ans. Les importations de viande découpée surgelée ont augmenté sur cette période de 47 % en volume.

De la même manière, pour la filière viande bovine, le taux de couverture chute de 8 points depuis 2007. Les importations de viande fraîche sont en légère baisse (-5,8%), mais ont considérablement progressé en produits congelés (+ 59%).

Le taux de couverture en fruits a perdu 7 points sur dix ans, conséquence



Légumes sur le marché de Saint-Denis : chouchous, piments, margozes, concombres, carottes

d'une baisse légère des surfaces en production et d'une hausse des produits importés.

Les productions de viande porcine, de lapins, de lait, et d'œufs voient leur taux de couverture baisser également de 3 à 5 points.



Chaîne d'abattage de porcs - SICABAT

Les importations en complément de la production locale

Les politiques publiques mises en œuvre ont permis le développement des filières agricoles locales. Cinq d'entre-elles couvrent l'ensemble des besoins de l'île en frais. Ce modèle de développement est à la fois économique et social, puisque l'emploi et le revenu du producteur en sont les principaux objectifs.

Maintenir des filières dynamiques en soutenant l'innovation dans les entreprises agroalimentaires et en orientant la commande publique vers la production locale

Pour résister face à la concurrence des importations, et pour répondre à l'augmentation de la population, les filières doivent continuer à se montrer dynamiques, conquérantes, à segmenter le marché grâce aux innova-

tions dans la transformation agroalimentaire, à communiquer sur la **qualité des productions locales** et sur l'intérêt des **circuits courts**. D'autres leviers doivent être activés, notamment celui de la **commande publique**. C'est un des axes de travail du Haut Commissariat à la Commande Publique mis en place à La Réunion en 2010 afin de rapprocher l'offre locale et la demande en denrées alimentaires dans les structures de restauration publique (cantines scolaires, hôpitaux, etc.).

Face aux difficultés des filières d'élevage réunionnaises, et face à l'augmentation constante des importations, des discussions interprofessionnelles en janvier 2017 ont permis d'élaborer un plan d'actions en 5 axes :

- 1- constituer un observatoire des importations et des prix en lien avec l'interprofession
- 2- inciter au paiement des cotisations volontaires dans le cadre de l'interprofession par l'ensemble des importateurs
- 3- fixer avec chaque filière les justes niveaux de production
- 4- conquérir de nouveaux marchés
- 5- comprendre et objectiver la problématique des produits de dégagement



Restauration collective - buffet de crudités

Zoom sur la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle des outre-mer



Ces dernières années, la crise économique dans les filières d'élevages métropolitaines a fait apparaître dans les rayons des produits issus des marchés dits « de dégagement ». Ces denrées sont vendues à La Réunion à des prix inférieurs à ceux pratiqués en métropole.

Dans un département où près de 42 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (source : INSEE publication 2013) il est nécessaire que des produits à bas coûts puissent être présents sur le marché réunionnais.

Quand ces denrées alimentaires importées sont commercialisées massivement et à des prix manifestement inférieurs à ceux pratiqués en métropole, elles sont susceptibles de déstabiliser fortement les filières locales.

Dans le cas avéré d'une déstabilisation du marché local par les importations, l'article 64 de **la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle des outre-mer** permet au Préfet d'imposer une négociation entre les acteurs de l'importation et de la distribution, d'une part, et ceux de la production et de la

transformation locale, d'autre part, en vue de conclure un accord permettant de préserver à la fois le dynamisme des filières agricole et agroalimentaire réunionnaises, et la possibilité offerte aux consommateurs à faible pouvoir d'achat de trouver des denrées alimentaires à faible coût. En l'absence d'accord dans un délai de dix jours ouvrables à compter de l'ouverture des négociations, le Préfet pourra prendre par arrêté toute mesure relevant de sa compétence et permettant de répondre aux objectifs précités.

Importations et exportations 2007 – 2016

Catégorie de produits	2007				2016			
	Import		Export		Import		Export	
	Masse Tonnes	Valeur Milliers d'euros	Masse Tonnes	Valeur Milliers d'euros	Masse Tonnes	Valeur Milliers d'euros	Masse Tonnes	Valeur Milliers d'euros
Légumes (y compris préparations)	37 850	37 810	108	309	44 167	51 034	250	587
Fruits (y compris préparations et jus)	31 338	37 078	1 922	5 976	35 257	56 409	3 906	14 446
Viandes et abats comestibles de bovins	3 165	1 899	0	0	3 993	27 258	0	0
Viandes et abats comestibles de porcins	12 166	29 014	0	0	12 289	31 619	82	97
Viandes et abats comestibles de volailles	14 651	27 741	0	0	20 718	41 188	14	19
Viandes et abats comestibles de lapins	448	1 756	13	34	555	2 477	0	0
Viandes et abats comestibles d'ovins	986	4 817	5	32	1 202	6 432	0	0
Viandes et abats comestibles de caprins	814	3 084	0	0	694	3 209	0	0
Lait (et produits à base de lait)	18 037	73 790	467	442	26 952	97 531	12	30
Ovoproduits	139	737	57	140	254	1 140	59	213
Poissons et crustacés	9 716	45 318	3 792	38 064	10 935	65 126	3 073	65 060
TOTAL	129 310	263 044	6 364	44 997	157 016	383 423	7 396	80 452

Méthodologie

Une estimation de la couverture des besoins alimentaires par la production locale a été réalisée en comparant la part de la production locale disponible pour la consommation des Réunionnais (production locale de laquelle sont déduites les exportations), et la consommation apparente totale sur l'île (production locale et importations, desquelles sont déduites les exportations). Cette estimation est exprimée en pourcentage, sous la forme d'un taux.

Les produits retenus correspondent : aux viandes (code 02), poissons (03), lait et œufs (04 en excluant les produits laitiers préparés, yaourt fromage, beurre..), les fruits et légumes (07, 08, 20). Cet indicateur, bien que présentant des imperfections liées à la nature différente des produits agrégés, permet cependant de suivre l'évolution au cours des dernières années.

Afin d'agrèger les différents produits, les viandes sont considérées en tonnes équivalent carcasse, le lait en tonnes équivalent lait entier (seuls les laits, crèmes de lait, laits concentrés et poudres de lait conditionnés en vrac sont pris en compte car le taux de couverture a été calculé à l'échelle des laiteries), les œufs et produits à base d'œufs en tonnes équivalent œuf coquille. Les fruits et légumes, poissons et crustacés sont considérés en tonnes.

Un taux de couverture des besoins en produits « frais » a été calculé en ne considérant, parmi les importations et les exportations, que les fruits et légumes frais, secs ou séchés, la viande fraîche ou réfrigérée, les poissons et crustacés frais ou réfrigérés, le lait et la crème de lait conditionnés en vrac, et les œufs coquille.

Le taux global de couverture des besoins alimentaires inclut les préparations de fruits et légumes, les produits congelés, les conserves, le lait concentré et la poudre de lait en vrac, les produits à base d'œufs.



Agreste : la statistique agricole

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service de l'Information Statistique et Économique – Parc de la Providence – 97489 SAINT DENIS Cedex
Tél. : 02 62 30 89 89 – Fax : 02 62 30 89 93

Les résultats sont accessibles sur internet <http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/> <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

- Directeur de la publication : Philippe SIMON
- Rédacteur en chef : Gil CHAULET
- Rédacteurs : Nicolas CAMBRONNE, Sylvia GUILGORI
- Dépôt légal : à parution ■ ISBN : 2-11-090743-6 ■ Prix 2,50 €
- © Agreste 2017